

Le port du masque obligatoire dès aujourd'hui à l'hôpital



Le port du masque obligatoire dès aujourd'hui à l'hôpital

Suite à l'annonce du Président Emmanuel Macron, le port du masque deviendra obligatoire dans les lieux clos à partir du 1er août 2020.

L'hôpital d'Auch a décidé d'appliquer cette mesure, **dès le 16 juillet**, à l'ensemble de l'établissement afin de compléter les gestes barrières et ainsi d'éviter toute contamination.

Dans le cadre des recommandations nationales, la direction rappelle que toute personne qui doit se rendre au centre hospitalier d'Auch en Gascogne, a l'obligation de porter un masque, de respecter les distanciations physiques et de réaliser une friction des mains.

Illustration Pixabay.com